



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Plus d'infos sur
symbhi.fr



ÉDITO



SOMMAIRE

ÉDITO	p.3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	p.4-5
CARTE	p.4-5
MEMBRES ET ÉLUS	p.5
CHIFFRES CLÉS	p.5
BUDGET ET ORGANIGRAMME	p.6 et 7
GESTION QUALITATIVE DE L'EAU	p.8
CLE	p.9
NOS ACTIONS SUR LES TERRITOIRES	p.10-22
PÔLE OUVRAGES	p.10-11
DRAC	p.12-13
GRÉSIVAUDAN	p.14-15
ROMANCHE	p.16-17
VOIRONNAIS	p.18-19
SUD GRÉSIVAUDAN	p.20-21
VERCORS	p.22
ISÈRE AMONT	p.23

En prenant mes fonctions en juin 2026, j'ai découvert un syndicat en pleine action, des agents experts, des chantiers ambitieux, des partenariats solides. Ce rapport d'activités 2025 en est le témoignage vivant.

L'année 2025 illustre toute la diversité de nos missions : des programmes de travaux d'envergure, des actions de restauration écologique, mais aussi une présence accrue auprès des habitants et des scolaires pour faire vivre la culture de l'eau. Des rivières que l'on restaure, des crues que l'on anticipe, une nature que l'on réconcilie avec les usages humains.

Cette dynamique, nous la construisons ensemble, avec nos membres, l'Agence de l'Eau, les services de l'État, et tous nos partenaires institutionnels. C'est là notre force : l'eau ne reconnaît aucune frontière administrative, et c'est précisément ce qu'elle nous enseigne : que les grandes ambitions ne se réalisent qu'à plusieurs, que la solidarité territoriale n'est pas un idéal, mais une nécessité.

C'est cette vision que je souhaite porter, en continuité avec le travail accompli, conscients que le changement climatique nous demandera encore plus, et convaincus que c'est ensemble, à l'écoute de nos rivières et de nos territoires, que nous serons à la hauteur.

Cédric LESCURE,
Président du SYMBHI
Conseiller communautaire délégué
à la Communauté de Communes le Grésivaudan,
Maire de Tencin

QUI SOMMES-NOUS ?

SYMBHI

Établissement public en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières (EPAGE) du bassin versant de l'Isère.

Un syndicat au service des collectivités territoriales et des habitants.

2 objectifs principaux

Protéger les personnes et les biens contre les inondations.

Préserver, restaurer et mettre en valeur la rivière et les milieux aquatiques associés.

38 - ISÈRE



Mais aussi

Gestion quantitative et qualitative des ressources en eau

- Compétence GEMAPI
- Compétence GEMAPI partagée avec Grenoble Alpes Métropole
- Périmètre d'intervention

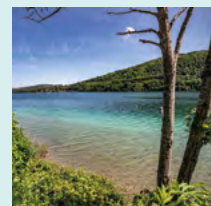
GRÉSIVAUDAN



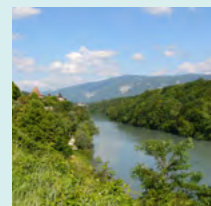
DRAC



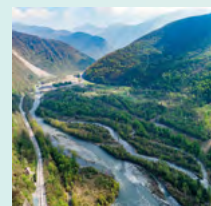
VOIRONNAIS



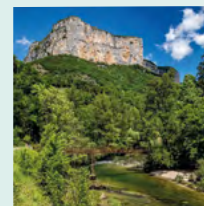
SUD GRÉSIVAUDAN



ROMANCHE



VERCORS BOURNE



54 AGENTS

Au service des territoires, de la mise en œuvre des grands projets à la **gestion quotidienne des cours d'eau et des ouvrages associés**.

6 unités territoriales

en charge d'un secteur géographique dédié et des relations avec les acteurs de leur territoire.

1 pôle ouvrages

en charge de l'entretien et de la gestion des digues.

1 pôle ressources

pour la gestion administrative et financière du syndicat.

Des référents transversaux

Des missions transversales (environnement, gestion des ressources quantitatives en eau)

LES GRANDS PROGRAMMES D'ACTIONS

4 contrats «Eau & Climat»

- Sud Grésivaudan
- Voironnais
- Grésivaudan
- Drac Isérois

5 PAPI*

- Drac
- Affluents de l'Isère en Grésivaudan
- Romanche
- Affluents de la Romanche
- Paladru Fure Morge Olon Roize

3 PGSZH**

- Voironnais
- Sud Grésivaudan
- Grésivaudan

3 Réflexions autour de la gestion de la Ressource en eau

- Sud Grésivaudan
- Grésivaudan
- Voironnais

* Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
** Plan de Gestion Stratégique des Zones humides

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SYMBHI compte **11 collectivités membres** représentées au total par **33 élus** siégeant au comité syndical, instance délibérante du SYMBHI et présidée par son Président.

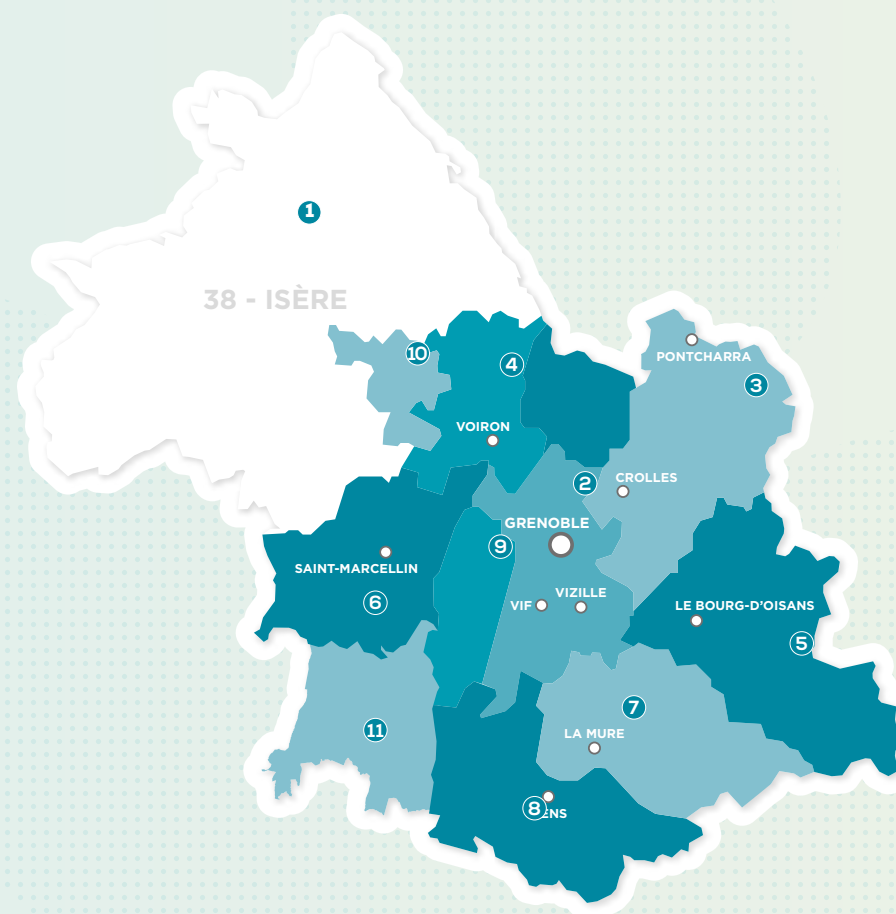
MEMBRES DU SYMBHI

LE DÉPARTEMENT :

- 1 Le Département de l'Isère

LES INTERCOMMUNALITÉS :

- 2 Grenoble Alpes Métropole
- 3 La Communauté de Communes Le Grésivaudan
- 4 La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- 5 La Communauté de Communes de l'Oisans
- 6 Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- 7 La Communauté de Communes de la Matheysine
- 8 La Communauté de Communes du Trièves
- 9 La Communauté de Communes du Massif du Vercors
- 10 La Communauté de Communes de Bièvre Est
- 11 La Communauté de Communes Royans Vercors



LE BUDGET 2025

Le budget 2025 a permis la mise en œuvre des programmes d’actions prévus par bassin versant au vu des différents Programmes d’Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI) et contrats de rivières existants. En outre, les actions transversales ont permis notamment de :

- Engager une stratégie bas-carbone ;
- Finaliser l’étude de faisabilité sur le suivi des ressources en eau et la mise en œuvre d’un système d’avertissement local aux crues ;
- Engager une préfiguration de démarches de gestion quantitative des ressources en eau sur le Grésivaudan et le Voironnais ;
- Intégrer la Commission Locale de l’Eau Drac-Romanche (CLE) ;
- Acheter la construction du siège et préparer le déménagement.

DÉPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF)
13 320 311 €

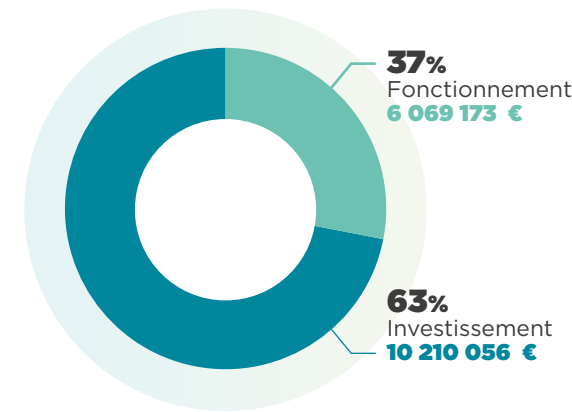
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 :
5 324 640 € (40 %)

La section de fonctionnement englobe l’ensemble des dépenses essentielles au bon fonctionnement des services du syndicat. Cela comprend les dépenses récurrentes, telles que toutes les charges courantes nécessaires à la gestion quotidienne du SYMBHI, à l’entretien de ses ouvrages et des rivières (dont certains travaux d’urgence), ainsi que des études et des actions de sensibilisation des élus et habitants aux risques d’inondations.

DÉPENSES D’INVESTISSEMENT 2025 :
7 995 671 € (60 %)

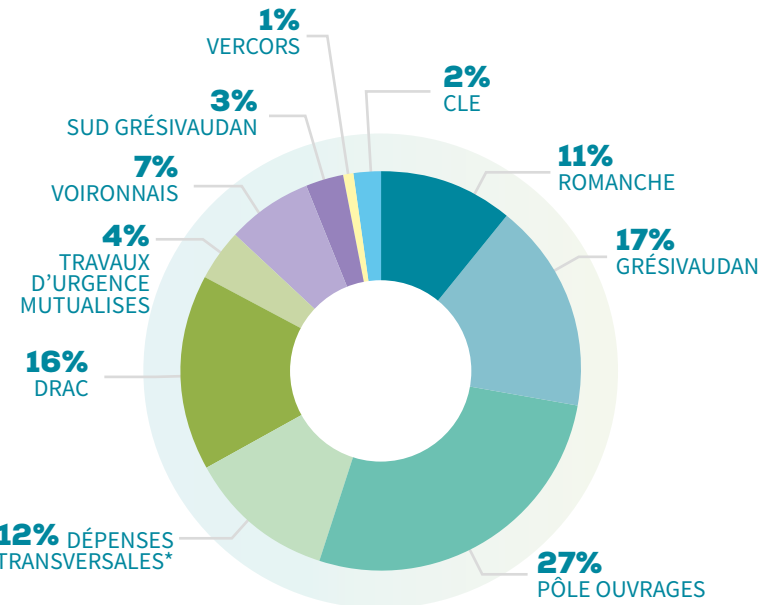
La section d’investissement concerne les dépenses engagées pour développer les projets d’aménagement du SYMBHI. Ils ont essentiellement concerné en 2025 des aménagements liés à la compétence GEMAPI sur l’ensemble des bassins versants .

RECETTES :
16 279 229 €



Agence de l'Eau	1 258 668 €
État	4 255 803 €
Département de l'Isère *	1 044 619 €
* Le Département de l'Isère finance en tant que membre (contribution) et subventionne aussi certains projets au titre de sa politique d'aide GEMAPI	
Contribution des membres SYMBHI	8 654 978 €
Fonds de concours, AOT & Redevances	526 533 €
Autres (dont financement de la CLE et Région)	538 628 €

* Cela contient les fonctions supports (personnel + équipement et services) nécessaire à l'activité globale du SYMBHI : loyers, assurances, consommation énergie, véhicules, frais de déplacement, formations...



Tous les chiffres présentés dans cette page sont issus des comptes administratifs 2025

ORGANIGRAMME

au 30 juin 2026

MISSION TRANSVERSALE
Morgane BUISSON
Référente environnement

DIRECTION
Daniel VERDEIL
Directeur

PÔLE RESSOURCES
Cécile CINTRAT
Responsable
Ludovic BIARD
Responsable système d'information
Pascale BEAUGRAND
Gestionnaire RH
Leïla FRANITCH
Gestionnaire des moyens généraux et du secrétariat des instances
Agathe SARICA
Secrétariat du SYMBHI et de la Commission locale de l'eau (CLE) Drac Romanche
Antoine MUET
Chargé de mission gestion foncière et urbanisme
Marie PILLOT
Chargée de communication

CELLULE COMMANDE PUBLIQUE
Sandrine ROGNON
Responsable
Louissette CHIKHAOU
Gestionnaire marchés publics

CELLULE COMPTABLE
Sylvain GONIN
Responsable finance/budget
Isabelle FOURNY
Gestionnaire comptable / Dépenses
Nadège MANCINO
Gestionnaire comptable / Recettes

UT DRAC
Mathieu GRENIER
Responsable

UT GRÉSIVAUDAN
Anne-Sophie DROUET
Responsable

UT ROMANCHE
Alexia GIROUD
Responsable

UT VOIRONNAIS
Cédric ROSE
Responsable

UT SUD GRÉSIVAUDAN
Agathe GIRIN
Responsable
Théa BOUCHERON
Responsable par intérim

UT VERCORS
Bertrand JOLY
Responsable

PÔLE OUVRAGES
Damien KUSS
Directeur

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
Aurélié CAMPOY
Secrétaire Générale

Sébastien BESSON
Chargé de mission contrat de rivières
Nelly MAAMIR
Technicienne de rivière
Brice NOIROT
Technicien de rivière

Xavier FAVROLT
Chef de projet PAPI Affluents de l'Isère
Simon NADEAU
Chargé de projet SE/Sch. d'aménagement
Annabelle QUIDOZ
Technicienne rivière secteur Nord
Salomé TESSANNE
Chargée de mission gestion de crise et sensibilisation
Eric TOURETTE
Technicien de rivière secteur Sud
Céleste MOUGARD-CHAMPION (50%)
Chargée de mission gestion quantitative des ressources en eau
Caroline MARCHAL
Coordinatrice des démarches de gestion quantitative de l'eau

Morgane BARBIER
Cheffe de projet - PAPI ROMANCHE
Lucille DELACOUR
Cheffe de projet - PAPI AFFLUENTS
Tanguy REZELMAN
Technicien de rivière

Victor BRUNEL
Chargé de mission contrat de rivières
Benjamin CHAPELLE
Technicien de rivière (50%)
Benjamin REY
Chef de projet - PAPI FURE/MORGE/OLON/ROIZE
Céleste MOUGARD-CHAMPION (50%)
Chargée de mission gestion quantitative des ressources en eau
Caroline MARCHAL
Coordinatrice des démarches de gestion quantitative de l'eau

Baptiste ERRECART
Technicien de rivière
Violaine PASCAL
Technicienne de rivière

Benjamin CHAPELLE
Technicien de rivière 50%

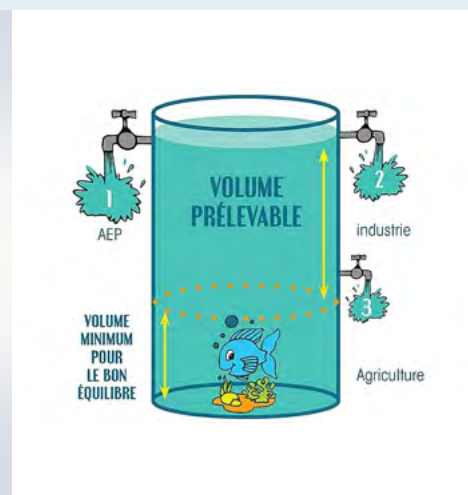
Véronique PLATZ Adjointe responsable PGO
Claire GODAYER Cheffe de projet - PAPI DRAC
Alexandre MAS Chargé de suivi réglementaire
Patrick ARGENTIER Technicien
Olivier MOUSSIER Technicien

EXPLOITATION :
Antoine DROMARD (Chef d'équipe),
Nicolas LE GOFF, **Georges SICLER**,
Didier WAPPOH (Agents d'exploitation)
Nicolas DELHON (Garde digues)

Romain TARTREAU
Chargé de mission

GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

LE SYMBHI ANIME DE NOUVELLES DÉMARCHES SUR LE VOIRONNAIS, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE ET LE GRÉSIVAUDAN



En 2025, le SYMBHI s'est vu confier l'animation de démarches de gestion quantitative sur trois territoires clés de l'Isère, suite à une première animation par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Une mission inédite, pour répondre aux enjeux croissants de la ressource en eau.

Dans ce contexte le SYMBHI a engagé en 2025 un processus structuré de préfiguration des démarches de gestion quantitative. Quatre réunions ont réuni un groupe de travail composé de la DDT, de l'Agence de l'eau (financier) et des représentants des EPCI (Pays Voironnais, Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan) afin de cadrer les objectifs et les périmètres d'action. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité directe d'une étude de référence publiée par le Département de l'Isère.

Un cadrage partenarial pour lancer les démarches

À l'automne 2025, les collectivités concernées ont officiellement délibéré pour confirmer leur engagement dans ces démarches. Ce jalon politique a permis le lancement effectif de deux études complémentaires sur les territoires concernés.

ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE : Quel avenir pour la ressource en eau en Isère face au changement climatique ?

Le service Eau & Territoires du Département a conduit une étude fondée sur des données nationales et une méthodologie scientifique validée. Publiée en 2025 et disponible sur Isere.fr, elle vise à aider les décideurs publics et privés à anticiper la raréfaction de l'eau et à adapter leurs usages.

Principaux enseignements :

- Les précipitations hivernales augmenteront, tandis qu'elles diminueront en période estivale.
- En montagne, les précipitations tomberont davantage sous forme de pluie et moins sous forme de neige.
- 11 zooms territoriaux analysent l'impact de ces évolutions sur les débits des rivières, la sécheresse des sols et la recharge des nappes phréatiques.

Deux démarches lancées en parallèle

> VOIRONNAIS

Étude volumes prélevables et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), visant à équilibrer les prélèvements avec la capacité de la ressource.

> GRÉSIVAUDAN ET GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

État des lieux et diagnostic des ressources en eau et des usages, afin d'identifier les enjeux de la gestion de la ressource sur ces territoires et d'orienter les actions futures.

Afin de garantir une animation pérenne et mutualisée des deux démarches, un poste de chargée de mission a été créé au SYMBHI, partagé entre les trois EPCI (Voironnais, GAM, CCLG). Ce recrutement, permet de piloter sur le long terme les études engagées, en lien avec les partenaires techniques et financiers. Elle est complétée par une direction de projet mixte partagée entre les responsables d'UT et la mise à disposition de l'hydrogéologue du Département qui apporte son expertise sur ce type de démarche au groupe projet.

LE SYMBHI NOUVELLE STRUCTURE PORTEUSE DE LA CLE DU DRAC ET DE LA ROMANCHE

CLE

Drac • Romanche

Commission
Locale
de l'Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SYMBHI assure le portage administratif de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche, en prenant en charge son secrétariat technique, son animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ce transfert depuis Grenoble Alpes Métropole s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis la création de la CLE par arrêté préfectoral en décembre 2002, et renforce la cohérence entre la planification (SAGE) et la mise en œuvre opérationnelle (GEMAPI, Contrats Eau-Climat, PAPI).

Un parlement local de l'eau

La CLE réunit environ 60 membres répartis en trois collèges : les élus (au moins 50 %), les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, pêcheurs, naturalistes, consommateurs) et les services de

l'État. Sa composition est arrêtée par le Préfet. Elle est présidée par Marie-Noëlle Battistel, députée de la 4^e circonscription de l'Isère.

Son rôle : promouvoir une gestion coordonnée de l'eau sous différentes approches : eau potable, assainissement, milieux aquatiques, partage de la ressource, aménagement du territoire afin de garantir une ressource en eau en quantité et de qualité.

La CLE peut également jouer un rôle de médiation en cas de conflit en lien avec l'eau sur le territoire.

En 2025, la CLE s'est réunie 1 fois en assemblée plénière. Son bureau (30 membres) s'est réuni 9 fois, notamment pour émettre des avis sur les projets susceptibles d'impacter la ressource en eau. Des commissions thématiques et géographiques sont mobilisées tout au long de l'année pour accompagner la mise en œuvre du SAGE.

Le SAGE, socle de l'action collective

La CLE élabore et met en œuvre le SAGE du Drac et de la Romanche, voté à l'unanimité en décembre 2018 et approuvé par le Préfet. Il fixe les objectifs et les règles pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant du Drac et de la Romanche. Sur le terrain cela s'est traduit par exemple par la création des contrats de rivières (outils remplacés aujourd'hui par les contrats Eau et Climat), de la réserve naturelle des Isles du Drac, de syndicats d'assainissement, etc.

Le budget annuel de la CLE varie entre 200 000 € et 500 000 € selon les études engagées, financé à 80 % par des aides publiques (Agence de l'eau, Fonds Barnier, Département).

FAITS MARQUANTS 2025

- Renouvellement du partenariat avec EDF pour un fonds dédié à la gestion de l'eau afin d'accompagner la mise en œuvre du SAGE
- 19 projets soumis à l'avis de la CLE (deux fois plus de sollicitations qu'en année ordinaire)
- Amélioration de la connaissance sur le partage de l'eau sur différents secteurs : domaines skiables, lacs matheysins, bassins versants de la Gresse et de l'Ébron ou encore les canaux de Vizille à Échirolles
- Opération de mutualisation pour instrumenter les sources gravitaires d'eau potable afin de connaître l'évolution de la disponibilité de l'eau (aide quotidienne à la gestion du service public d'eau potable)
- Accompagnement des petites communes de moins de 500 habitants (technique/financier/administratif)

CHIFFRES CLÉS DU BASSIN VERSANT DRAC-ROMANCHE



2 500 km²
de bassin versant



+ 2 000 km
de cours d'eau, 112 plans d'eau



450 000 hab.
sur 3 départements et 2 régions



117 communes
dont 80 en zone rurale de montagne



7 700 ha
de zones humides



4 nappes
d'intérêt stratégique + 500 captages



~15 Milliards m³/an
de prélèvements (hydroélectricité, AEP, industrie, neige de culture, agriculture...)

En savoir plus sur la CLE :
drac-romanche.com

PÔLE OUVRAGES

GESTION DE LA VÉGÉTATION AU QUAI JONGKIND : CONCILIER SÉCURITÉ, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ



Au quai Jongkind, à Grenoble, la gestion de la végétation illustre pleinement les enjeux auxquels le SYMBHI est confronté : garantir la sécurité des ouvrages de protection contre les inondations tout en préservant un cadre de vie naturel et qualitatif. Depuis 2022, le SYMBHI est responsable de la gestion et de la surveillance des digues de l'Isère. À ce titre, il doit assurer leur bon fonctionnement face à des crues potentiellement majeures, tout en respectant un équilibre avec les usages et les milieux naturels.

Une nécessité : sécuriser les digues et les riverains

La présence d'arbres sur ou à proximité des digues peut représenter un risque réel. Certains sujets, fragilisés, malades ou instables, peuvent chuter et mettre en danger les usagers. D'autres peuvent compromettre la solidité même des ouvrages : leurs racines peuvent fragiliser les structures, favoriser des infiltrations ou provoquer des désordres sur les murs et protections. C'est dans ce contexte qu'un Plan de Gestion de la Végétation a été mis en place à l'échelle du linéaire de l'Isère Amont. Ce plan, inscrit dans une logique de gestion raisonnée sur le long terme, vise à prioriser les interventions tout en maintenant un équilibre entre sécurité et qualité écologique.

Une intervention en plusieurs phases

Les travaux menés au quai Jongkind s'inscrivent dans cette stratégie globale et ont été réalisés en plusieurs étapes complémentaires. Une première phase, confiée à une entreprise spécialisée, a consisté à intervenir sur les arbres identifiés comme présentant un risque : élagage, abattage des sujets instables ou malades, et sécurisation générale du site. Ces opérations ont été conduites selon un protocole précis, intégrant notamment des temps de latence pour permettre à la faune de quitter les zones d'intervention. Dans un second temps, une intervention plus fine a permis de finaliser le chantier et de redonner au site un aspect lisible et cohérent.

Concilier intervention technique et qualité écologique

Au-delà de la sécurisation, le projet a été pensé pour préserver l'identité paysagère du quai Jongkind, très apprécié des habitants. le principe retenu est celui d'une gestion sélective : conserver les arbres sains, intervenir de manière ciblée, et accompagner la dynamique naturelle du site.

Les travaux ont également permis de renforcer la qualité écologique du site. Une partie du bois coupé a été valorisée directement sur place sous forme de haies sèches. Ces aménagements simples présentent de nombreux bénéfices : création d'abris pour la faune, protection des jeunes pousses, limitation de l'érosion, enrichissement naturel des sols.

L'équipe d'exploitation : un rôle clé sur le terrain

Derrière ces opérations, l'équipe d'exploitation du SYMBHI joue un rôle essentiel.

Une fois les travaux forestiers réalisés par les entreprises, ce sont les agents qui prennent le relais pour assurer les finitions et la remise en état du site. Leur intervention est déterminante pour garantir à la fois la sécurité, la qualité paysagère et la cohérence écologique des aménagements.

Sur le quai Jongkind, leurs missions ont notamment consisté à :

- organiser et nettoyer les rémanents de coupe,
- sélectionner et valoriser le bois sur place,
- concevoir et mettre en œuvre des haies sèches,
- assurer une intégration fine des aménagements dans l'environnement existant.

Ce travail, souvent discret, repose sur une connaissance précise du terrain et des milieux. Il illustre pleinement la complémentarité entre interventions mécanisées et gestion manuelle, au cœur du savoir-faire du SYMBHI. Au quotidien, l'équipe d'exploitation intervient également sur l'entretien courant de la végétation, la gestion des situations d'urgence (arbres tombés, embâcles) et la surveillance des ouvrages. Elle constitue ainsi un maillon indispensable dans la gestion durable et sécurisée des digues.

CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

En 2025, le SYMBHI et Grenoble Alpes Métropole ont signé une convention de coopération visant à améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques du territoire du Grésivaudan.

Le SYMBHI, en charge de la protection contre les crues, exploite des ouvrages automatisés (stations de pompage, vannes, clapets) mis en place dans le cadre du Projet Isère amont. De son côté, la Métropole dispose d'un solide savoir-faire dans la gestion des équipements électromécaniques liés à l'assainissement et aux eaux pluviales. Chacune des deux structures possède des compétences complémentaires, que cette convention permet désormais de mobiliser ensemble.

Concrètement, la Métropole apporte son expertise technique pour la surveillance à distance, la maintenance et l'exploitation

des ouvrages électromécaniques du SYMBHI. Le SYMBHI intervient sur les digues pour entretenir la végétation autour des ouvrages de rejet de la Métropole et vérifier le bon fonctionnement des dispositifs anti-refoulement.

La convention, d'une durée de 5 ans, prévoit également :

- un programme d'actions annuel défini conjointement,
- une coordination renforcée en cas de crue,
- des partages d'expérience pour progresser ensemble.

Ce partenariat « gagnant-gagnant » incarne une gestion de l'eau plus efficace, plus réactive et mieux coordonnée au service de la sécurité des biens et des personnes.



Les ouvrages concernés incluent notamment la station de pompage de la Tronche (ayant fait l'objet d'un essai le 13 mai 2025), la station Cheminade, les vannes de Jaillières ainsi que plusieurs clapets mobiles situés à Murianette-Gières, Montbonnot, Saint-Ismier / Bois Français et Le Versoud.



DIGUE DE L'ISÈRE À L'ALBENC CONFORTEMENT D'UN TALUS FRAGILISÉ

En juillet 2024, des fissures sont apparues sur le talus de la digue rive droite de l'Isère à L'Albenc, révélant un glissement consécutif à la crue de juin 2024 et menaçant la piste cyclable aménagée en crête. Le SYMBHI est intervenu en deux temps : purge d'urgence des matériaux déstabilisés à l'automne 2024, puis confortement définitif début 2025 avec reconstruction du talus, pose d'enrochements en pied et revégétalisation par génie végétal. Ces travaux ont représenté un montant de 105 000 € TTC.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE DIGUE DE L'ISÈRE À SAINT-QUENTIN

Située en rive gauche de l'Isère sur la commune de Saint-Quentin-sur-Isère, une digue du système d'endiguement géré par le Pôle Ouvrages a subi ces dernières années une érosion progressive de son talus côté rivière. Après une crue début 2024, un glissement de terrain sur près de 40 mètres de longueur a fragilisé l'ouvrage et menacé la piste qui le longe en crête.

Face à ce constat, le SYMBHI est intervenu rapidement pour sécuriser le site. Une première phase de travaux d'urgence a consisté à reconstituer le pied du talus grâce à un apport de matériaux et d'enrochements, réalisé depuis la crête

de digue sans intervention dans le lit de la rivière. Dans un second temps, un confortement définitif a été mené par un bureau d'études spécialisé, sur la base d'investigations géotechniques approfondies.



Ces travaux, d'un montant de 50 500 € TTC (qui comprend également les travaux de génie végétal), ont permis de restaurer la pleine capacité protectrice de la digue, au bénéfice des habitants et des terres agricoles de la plaine.



AU FIL DU DRAC : L'AVANT-PROJET PRÉSENTÉ AUX HABITANTS



En 2025, le programme « Au fil du Drac », qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a franchi une étape : la présentation de l'Avant-Projet (AVP) aux habitants des territoires concernés et sa validation par l'ensemble des communes partenaires. Après plus de deux ans d'études techniques, d'échanges avec les collectivités, d'ateliers participatifs et de rencontres avec les usagers, cette phase ouvre désormais la voie aux prochaines étapes de formalisation et de réalisation du projet. Le Drac est l'un des principaux cours d'eau du territoire isérois. Long de plus de 100 km, il traverse des zones urbanisées, des espaces naturels protégés et des secteurs à fort enjeu socio-économique. Son histoire est faite d'aménagements successifs : déplacement du lit, canalisations, digues et infrastructures diverses ont façonné le paysage mais aussi, au fil du temps, accru le risque lié aux inondations. Une crue exceptionnelle, dite bi-centennale (avec une probabilité statistique de 0,5 % par an), pourrait engendrer des dommages estimés à plusieurs centaines de millions d'euros.

La démarche autour du projet « Au fil du Drac » s'est construite sur une logique de concertation continue. Avant même la validation de l'Avant-Projet,

de nombreuses réunions publiques, ateliers thématiques et visites de terrain ont été réalisés dans le but de favoriser l'appropriation du projet par les habitants et de garantir la prise en compte des attentes locales. Cette dynamique participative a impliqué différents acteurs institutionnels, associatifs, techniques et citoyens, permettant de faire émerger une vision partagée des objectifs et des enjeux.

L'Avant-Projet (AVP), document central de cette phase, précise les grandes orientations du futur aménagement du Drac. Il décrit les objectifs poursuivis : renforcer la protection contre les crues et les risques d'inondation, restaurer les continuités écologiques et la biodiversité, améliorer les usages récréatifs et paysagers des berges, tout en intégrant les contraintes techniques, réglementaires et financières. L'AVP fixe également un cadre pour les interventions à venir, en termes de localisation des travaux, de phasage et d'estimation budgétaire. La validation de ce document par les communes partenaires constitue une condition essentielle pour enclencher les démarches réglementaires nécessaires et enrichir le dossier de candidature du PAPI complet, notamment en vue d'obtenir les financements de l'État et des partenaires institutionnels.

Sur le plan opérationnel, les travaux envisagés à partir de 2027 sont estimés à près de 86 millions d'euros, financé par l'État, l'Agence de l'Eau, par le Symbhi (lui-même financé par Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère) et s'étaleront sur une période de 6 à 8 ans. Ils toucheront de nombreux secteurs du bassin versant du Drac, depuis Notre-Dame-de-Commiers jusqu'à la confluence avec l'Isère, en passant par des zones urbaines et périurbaines telles que Pont-de-Claix, Grenoble et Fontaine. L'approche retenue vise à concilier efficacité de la prévention des risques et respect des milieux naturels, en privilégiant des solutions structurelles et des aménagements adaptés aux contextes locaux.

Afin de partager ces orientations avec le public et de permettre un dialogue direct entre les porteurs du projet et les habitants, trois réunions publiques ont été organisées début octobre 2025 dans les communes concernées. Ces rencontres à Pont-de-Claix, Grenoble et Fontaine ont rassemblé près de 200 participants autour de présentations détaillées de l'AVP, de temps d'échanges et de réponses aux questions des citoyens. Elles ont constitué une étape essentielle pour renforcer la transparence du projet et encourager l'implication de tous dans sa mise en œuvre.

Ce projet d'envergure regroupe des acteurs institutionnels importants : Grenoble Alpes Métropole (GAM), l'État (DDT, DREAL, DIRCE, Préfecture), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, EDF, AREA, La Réserve Naturelle des Isles du Drac, La CLE du SAGE Drac-Romanche, Le Département de l'Isère, Les communes.

LES PIEDS DANS L'EAU, LA TÊTE PLEINE DE DÉCOUVERTES : SENSIBILISER LES SCOLAIRES AUX RIVIÈRES

En 2025, le SYMBHI a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des élèves de primaire (CE2/CM2) du territoire afin de mieux faire connaître le fonctionnement des rivières et les enjeux liés à l'eau.

Accompagnés par des intervenants spécialisés, les scolaires participent à des sorties de terrain au plus près des cours d'eau. L'objectif est simple : observer, comprendre et expérimenter. Les enfants découvrent la faune et la flore locales, apprennent à reconnaître les indices de qualité de l'eau et s'initient à la lecture du paysage. Équipés d'épuisettes et de bottes, ils explorent le lit de la rivière, identifient les invertébrés aquatiques et comprennent leur rôle d'indicateurs biologiques.

Ces temps d'immersion sont complétés par des apports pédagogiques adaptés à l'âge des élèves. Le cycle de l'eau, le fonctionnement d'un bassin versant, le rôle des zones humides ou encore la prévention des inondations sont abordés de manière concrète et interactive. En reliant les observations de terrain aux enjeux du territoire, ces animations permettent de mieux comprendre la gestion des rivières et la prévention des risques.

Au-delà des connaissances acquises, ces journées constituent souvent une expérience marquante pour les enfants.

Être au contact direct de la rivière favorise la curiosité, l'esprit d'observation et le respect du vivant. Cette approche sensible complète utilement les apprentissages en classe et contribue à développer une culture du risque et de l'environnement dès le plus jeune âge.

L'opération s'inscrit pleinement dans les missions du SYMBHI, qui ne se limitent pas aux études et aux travaux, mais incluent également l'information et la sensibilisation du public. En transmettant aux élèves les clés de compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, ces animations scolaires participent à former des citoyens plus attentifs à leur environnement et aux enjeux liés à l'eau.

Mis en place depuis 2010, ce programme d'éducation à l'environnement s'inscrit dans le cadre du Contrat de Rivière du Drac Isérois, porté par le SYMBHI. Les animations sont réalisées par les associations du RASIEEDD (Réseau Alpes Sud Isère pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable), en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de communes de la Matheysine et la Communauté de communes du Trièves. Ce dispositif bénéficie du soutien



Classe de CE1 au bord de la Gresse

financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que du Fonds EDF, administré par la Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche.



TORRENT DE CHALANNE À CHÂTEL-EN-TRIÈVES : LE GUÉ DES GUIONS ABAISSÉ



Le site au début des travaux



Le site après travaux

À la fin de l'été 2025, des travaux se sont déroulés sur le torrent de Chalanne, à Châtel-en-Trièves. Pendant près d'un mois, des engins de chantier ont travaillé au bord de l'eau pour aménager le gué des Guions — un passage fréquenté par les agriculteurs locaux depuis de nombreuses années. L'objectif : mieux protéger le hameau voisin de Cordéac contre le risque d'inondation, tout en préservant l'usage de franchissement du cours d'eau de cet ouvrage.

Le gué abaissé d'un mètre

Concrètement, les travaux ont consisté à abaisser le niveau du gué d'un mètre, ce qui permet de diminuer le niveau de l'eau dans le torrent lors des crues. Une protection

de berge a également été réalisée en amont de l'ouvrage, sur la rive gauche du torrent, pour éviter l'érosion et sécuriser les abords. Grâce à ces aménagements, le hameau de Cordéac bénéficie désormais d'une protection dimensionnée à hauteur d'une crue centennale, c'est-à-dire au type d'événement exceptionnel qui ne se produit statistiquement qu'une fois par siècle.

Pour autant, le gué reste praticable : les tracteurs et engins agricoles peuvent continuer à traverser le torrent comme auparavant. C'est l'un des enjeux importants du projet, dans un territoire rural où ces passages sont indispensables à l'activité des exploitations.

GRÉSIVAUDAN

PROJET DE RÉHABILITATION ET RÉPARATION DES SEUILS DU TORRENT DE MONTFORT

Fin décembre 2021, le torrent de Montfort, situé entre les communes de Crolles et Lumbin, a connu une crue torrentielle d'une rare intensité. Alimentée par des pluies soutenues conjuguées à une forte fonte nivale, elle a provoqué d'importants dégâts, touchant notamment les installations du funiculaire de Saint-Hilaire-du-Touvet ainsi que plusieurs ouvrages de correction torrentielle datant du début du XX^e siècle. Parmi eux, cinq seuils ont été sévèrement endommagés. Leurs dégradations fragilisaient l'équilibre du lit du torrent et faisaient peser un risque accru de mobilisation de matériaux en cas de nouvel épisode de crue.

Face à cette situation, un programme de réhabilitation a été engagé afin de restaurer la fonctionnalité de ces ouvrages et renforcer durablement la protection contre les crues torrentielles. Les travaux ont consisté à reconstruire en béton armé les parties dégradées et à consolider l'ensemble des structures existantes.



Ce projet s'est distingué par sa technicité et par les contraintes logistiques fortes liées au site. L'accès difficile, en raison de la pente marquée et de l'état d'anciens chemins devenus impraticables, a nécessité la création de pistes en amont. La configuration du terrain a imposé l'utilisation d'engins adaptés aux travaux en montagne, la pente rendant l'acheminement des matériaux particulièrement délicat. Afin de limiter l'empreinte carbone du chantier et de préserver l'attractivité récréotouristique du secteur, notamment pour l'activité de parapente, le recours à l'hélicoptère a été

volontairement restreint. Les entreprises ont ainsi fait preuve d'ingéniosité pour proposer des solutions adaptées aux contraintes du site.

Confié à l'entreprise Pellissard pour un montant d'environ 500 000 €, financé à 80 % par le Fonds Vert, le chantier s'est achevé fin 2025. L'ensemble des seuils est désormais réhabilité, garantissant une meilleure stabilité du lit du torrent de Montfort et un renforcement durable de la protection du territoire face au risque torrentiel.

SÉCURISATION DES TORRENTS DU GRÉSIVAUDAN : 47 M€ ENGAGÉS

Début avril 2025, le conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan a approuvé un programme de travaux de 47 M€ sur six ans pour la sécurisation des torrents du territoire.

Les études menées sur une douzaine de bassins versants montrent que les crues décennales et vingtennales provoquent déjà des débordements. Les crues centennales exposent particulièrement les secteurs urbanisés du Craponoz (Bernin, Crolles), du Bréda (Pontcharra, Allevard, Haut Bréda) et de la Combe de Lancey (Villard-Bonnot), avec des dommages potentiels estimés

respectivement à 403 M€, 93 M€ et 15 M€. Pour réduire ces risques, le programme prévoit :

- la création de plages de dépôt,
- l'élargissement des lits et la protection/renaturation des berges,
- le confortement de seuils et digues,
- la découverte totale ou partielle de cours d'eau;
- La remise au gabarit de certains ponts;

Le programme prévoit également des aménagements permettant de restaurer les milieux aquatiques en privilégiant la mise en place de protections en génie végétal ou techniques mixtes et l'arasement de digues quand cela

est possible. Par ailleurs, ces derniers permettent également de valoriser les usages liés aux cours d'eau en proposant des cheminements le long des corridors et en proposant un cadre de vie plus naturel dans les centres bourg. Trois scénarios ont été étudiés (25 M€, 47 M€, 61 M€). Le scénario intermédiaire, à 47 M€, a été retenu pour la période 2026-2031.

Un financement externe à hauteur de 60 à 70 % est recherché (État, Agence de l'eau, Département). Différentes solutions sont étudiées pour compléter ce financement, comme une augmentation progressive de la taxe GEMAPI ou un recours à l'emprunt.

TORRENT DU CRAPONOZ : DES ÉTUDES OPÉRATIONNELLES AUX TRAVAUX

La phase d'études du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des affluents du Grésivaudan est arrivée à son terme. Après plusieurs années d'analyses techniques, de concertation avec le territoire et de mise au point des solutions, le projet sur le torrent du Craponoz entre désormais dans une phase concrète, préparatoire au lancement des travaux.

Les aménagements prévus concernent cinq tronçons distincts du torrent et visent à mieux protéger les personnes et les biens face aux crues, jusqu'à un événement cinquantennal, soit une crue statistiquement susceptible de se produire une fois tous les 50 ans.

Au total, ce sont :

- 700 mètres de digues qui seront confortées,
- 1 plage de dépôt
- et près de 5 hectares qui feront l'objet de replantations d'espèces locales, contribuant à l'amélioration de la biodiversité et des continuités écologiques le long du cours d'eau.

La définition du projet a largement bénéficié d'un travail de concertation mené depuis deux ans. Réunions publiques, échanges avec les riverains, rencontres avec les partenaires locaux et visites de terrain ont permis d'affiner les choix techniques et environnementaux.

Cette démarche a conduit à une meilleure prise en compte des attentes des habitants et à l'intégration de solutions conciliant sécurité hydraulique et préservation du milieu naturel.

Les échanges menés ont également permis de finaliser les études d'avant-projet et de lancer les procédures réglementaires. Une enquête publique unique (DAE/DUP) est prévue à la fin d'année 2026, étape incontournable avant le démarrage des travaux d'ampleur.

Corridor du Craponoz entre Bernin et Crolles



LE COÛT

Le montant global de l'opération s'élève à 13,6 millions d'euros, financés (à ce stade) notamment par :

- 49 % par le Fonds Barnier,
- 17 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC),
- 3% par le Département
- Le reste étant assuré par la CCLG via la taxe Gemapi prélevée et les autres maîtres d'ouvrage du projet pour la reprise des ponts (Département et communes)

CRUE TORRENTIELLE D'AOÛT 2005 : SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

Le 24 août 2005, plusieurs torrents du massif de Belledonne ont connu des crues importantes, provoquant des dégâts significatifs dans plusieurs communes. Ces inondations ont rappelé la rapidité avec laquelle les torrents peuvent réagir et l'importance de connaître les comportements à adopter face à ce type de risque.

En 2025, 20 ans après, le SYMBHI a organisé un événement grand public autour du spectacle interactif « Sain et Sauf ? », mêlant théâtre et sciences, pour faire vivre les consignes de sécurité et la compréhension des phénomènes de crue. Deux soirées organisées à Allevard

et Villard-Bonnot ont réuni, autour d'une table ronde, un témoin de la crue et un expert afin d'échanger sur les risques, le contexte hydraulique et les moyens de prévention ; ces rencontres ont été complétées par deux visites sur site en présence des élus, permettant de sensibiliser et de partager les informations relatives aux ouvrages et à leur surveillance.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie du SYMBHI pour développer la culture du risque et renforcer la préparation des habitants face aux crues torrentielles, en conciliant sensibilisation et pédagogie.



Photo de la crue de 2005

ROMANCHE

LA BÉRARDE

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA GESTION DU RISQUE TORRENTIEL



La Bérarde, Août 2025

Le 21 juin 2024, le torrent des Étançons a connu un événement exceptionnel. Son cours s'est brutalement déplacé, et près de 300 000 m³ de matériaux se sont déposés dans et autour du hameau de la Bérarde. Des habitations ont été détruites ou ensevelies, des infrastructures endommagées, et des zones jusque-là épargnées ont été submergées. Cet événement a profondément marqué le territoire de l'Oisans.

Il ne peut être considéré comme une simple crue exceptionnelle isolée. Les analyses menées par le service RTM et la communauté scientifique ont montré qu'il résultait d'une conjonction rare de phénomènes : fonte de l'épais manteau neigeux en haute altitude, concomitamment à de fortes précipitations, vidange d'un lac glaciaire et saturation des sols — des facteurs dont la probabilité et l'intensité sont aujourd'hui amplifiées par le changement climatique. L'événement de la Bérarde a ainsi agi comme un révélateur des nouvelles dynamiques à l'œuvre en haute montagne, appelant une réflexion approfondie sur la gestion du risque torrentiel dans ces environnements en mutation.

Une étude de faisabilité pour évaluer les possibilités de protection

Dans ce contexte, le SYMBHI a été missionné pour conduire une étude de faisabilité technique visant à évaluer les possibilités de protection des bâtiments encore existants du hameau. Cette étude excluait explicitement toute perspective d'urbanisation future ou de reconstruction : son seul objectif était d'analyser, d'un point de vue hydraulique et à un stade de faisabilité, les solutions techniques envisageables pour réduire le risque torrentiel et protéger les habitations subsistantes contre une crue similaire à celle de 2024.

Menée par les bureaux d'études ETRM et SAFEGE, sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI et avec l'assistance technique du service RTM, l'étude a été conduite tout au long de l'année 2025. Elle a été financée par l'État via le Fonds Vert, le Département de l'Isère et le SYMBHI, ce dernier bénéficiant pour ses interventions sur les affluents de l'Oisans du soutien financier de la Communauté de communes de l'Oisans.

Un scénario d'aménagement de grande ampleur

L'étude a examiné un scénario d'aménagement et de gestion s'articulant autour de la création d'un large chenal d'écoulement sur l'ancien tracé du torrent des Étançons et de la mise en place, en rive gauche, d'un système d'endiguement au droit des habitations. Ce dispositif de grande ampleur n'avait pas pour objectif d'empêcher les dépôts de matériaux, mais de les contenir et de les gérer sans débordement, en prenant la crue de juin 2024 comme événement de référence, avec des volumes solides de 300 000 m³.

Une démarche finalisée

L'étude de faisabilité a été finalisée au cours de l'année 2025. Le coût d'investissement des aménagements proposés est estimé entre 15 M€ et 20 M€, tandis que leur coût d'entretien annuel est évalué entre 480 k€ et 720 k€. Ces éléments ont servi de base à l'analyse coûts-bénéfices, dont les résultats apparaissent, à ce stade, largement défavorables. Cette étude contribue à éclairer les réflexions et les décisions qui devront être prises collectivement.

TRAVAUX D'ENROCHEMENTS ET SÉCURISATION À LIVET & GAVET

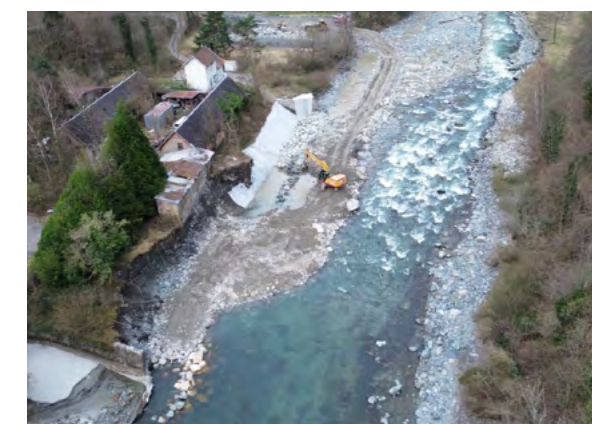
Lors de la crue de la Romanche des 20 et 21 juin 2024, une forte érosion de berge avait entraîné la disparition de terrains situés à proximité de bâtiments (ateliers et habitations) aux Vernes, à Livet. Ce phénomène s'était produit dans une zone où le lit de la Romanche évolue depuis les travaux de démantèlement de l'ancien seuil des Roberts, réalisés en 2022/2023 dans le cadre du projet Moyenne Romanche.

Afin de sécuriser durablement la berge en rive gauche et de prévenir de nouvelles dégradations, des travaux de confortement ont été engagés. L'objectif était de protéger le talus et les bâtiments situés en surplomb, et d'éviter une propagation de l'érosion vers d'autres bâtiments, en installant une carapace en enrochements sur 80 mètres le long de la zone érodée.

Ces travaux, financés conjointement par EDF et le SYMBHI, ont nécessité environ 2 000 m³ d'enrochements et se sont étalés sur six semaines, de mars à mi-avril 2025. Le coût total de l'opération s'est élevé à 385 000 € HT. Cette intervention a permis de stabiliser la berge et de limiter les risques d'érosion future, garantissant ainsi la protection des maisons et de l'atelier qui étaient menacés.



Désordre constatés en juin 2024



Vue drone des travaux 2025

PAPI ROMANCHE ÉTAT D'AVANCEMENT

Le PAPI Romanche a bien avancé cette année, avec la poursuite des deux études de schéma menées en parallèle : le Schéma d'aménagement de la Romanche sur la plaine de l'Oisans et les gorges de Livet-et-Gavet côté SYMBHI, et le schéma Vernon côté Grenoble Alpes Métropole. En janvier, Bourg-d'Oisans a accueilli trois représentations du spectacle Sain et Sauf, suivies d'une conférence de

l'historien Denis Cœur sur l'histoire de la vallée et de ses crues. Un beau moment de sensibilisation, qui a su toucher un public varié au-delà des seuls acteurs de la gestion des risques. Côté études, deux actions importantes ont été bouclées : l'étude historique sur les crues de la Romanche, et le volet faisabilité technique de la réflexion engagée par la CLE Drac Romanche

sur l'utilisation possible des barrages hydroélectriques pour mieux gérer les inondations. Des résultats qui alimenteront utilement la suite du programme sur les aspects juridiques et financiers. Le budget alloué à ce PAPI est de 7,8 millions d'euros.

PAPI DES AFFLUENTS DE LA ROMANCHE EN OISANS ÉTAT D'AVANCEMENT

L'année 2025 a été productive pour ce programme. Sur les 27 actions prévues, 22 ont été lancées. Parmi les avancées concrètes, des études ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau et les risques auxquels sont exposés les habitants et les infrastructures. Ces connaissances sont indispensables pour orienter les travaux à venir.

Un schéma d'aménagement et de gestion a également été engagé sur le Vénéon et ses affluents, avec l'objectif de réduire durablement les risques liés aux crues torrentielles. Enfin, un travail est en cours dans les communes pour mettre à jour les plans de sauvegarde, afin que chacun -élus, services de secours et habitants- soit mieux préparé en cas de crise.

Au total, près des deux tiers du budget prévu (1,6 millions d'euros) ont déjà été engagés.

AUTOMATISATION DES VANNES DE CHARAVINES

CAP SUR LA GESTION MODERNE DU LAC DE PALADRU

Au carrefour de l'héritage historique et des exigences contemporaines de gestion hydraulique, le projet d'automatisation des vannes de Charavines a franchi une étape importante cette année. En avril 2025, l'avant-projet (AVP) a été validé, marquant une avancée décisive dans une démarche de modernisation de cet ouvrage hydraulique historique qui régle à la fois le niveau du lac de Paladru et le débit de la Fure, rivière qui en est l'exutoire naturel.

À quoi servent les vannes et le siphon à Charavines ?

Les vannes de Charavines ne sont pas de simples équipements techniques : elles sont le fruit d'un décret impérial de 1866 et ont été mises en service dès 1869. Depuis plus d'un siècle et demi, elles jouent un rôle central dans l'hydrologie d'un lac et d'une rivière, avec un objectif double : réguler le niveau du lac de Paladru et le débit de la Fure.

Situées en bout d'un chenal d'amenée, ces vannes reposent sur le fond d'un canal et se composent de deux séries de deux vannes en parallèle, séparées par une chambre intermédiaire. La gestion des débits de la Fure à l'exutoire du lac est assurée par la manœuvre de ces vannes. Lorsque le lac est en « crue », le « débordement » s'effectue par l'intermédiaire d'un déversoir latéral de 20 mètres de long. En 1976, pour résoudre le problème d'eutrophisation des eaux du lac, un siphon de soutirage a été réalisé. Constitué d'un tuyau immergé à -32 m de profondeur,



Pont-vanne de Colletière

fonctionnant par dépression, il assure un écoulement de fond même lorsque les vannes sont fermées. Il est particulièrement utile en période de basses eaux pour maintenir un débit minimal dans la Fure, même si l'eau prélevée au fond du lac peut parfois être pauvre en oxygène. Ces deux équipements sont essentiels pour équilibrer les besoins du lac, de la rivière et des usagers, tout en respectant les règles environnementales et de sécurité.

Pourquoi moderniser les vannes ?

Gérées jusqu'à présent par une association syndicale autorisée (ASA), un arrêté préfectoral de décembre 2023 a défini les conditions du transfert de la gestion des vannes au SYMBHI. Ce changement de maître d'ouvrage s'accompagne d'une ambition : moderniser les modes de gestion. Actuellement, toutes les manœuvres sont manuelles et nécessitent un déplacement et une présence sur site. Les nouvelles vannes et les équipements de mesures, de contrôle et de communication associés vont permettre une gestion automatisée, plus précise et plus rigoureuse. Le projet répond à plusieurs objectifs : automatiser l'ouverture et la fermeture des vannes, améliorer la surveillance et l'entretien des ouvrages, partager en ligne des données sur le niveau du lac, le débit vers la Fure, la pluviométrie et la température, et renforcer la sécurité d'un ouvrage classé « barrage de classe C ».

Les bénéfices attendus sont concrets. La précision devrait être améliorée, permettant d'ajuster le débit sortant, restitué à la Fure en fonction du niveau d'eau du lac pour respecter le règlement d'eau défini par arrêté préfectoral. Grâce à des capteurs et un système de supervision, les données seront surveillées 24h/24 et mises à disposition du public. Enfin, l'économie d'exploitation sera significative : moins de déplacements, moins d'interventions d'urgence et un entretien facilité.

Un projet à 648 700 €

Le coût global du projet — études, travaux et équipements — est estimé à 648 700 euros HT. Il est porté par le SYMBHI en tant que maître d'ouvrage, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de l'État (Fonds Vert)

Les travaux lancés début 2026

Après la validation du projet (PRO) en juin 2025 et la phase de préparation administrative et technique menée dans la foulée, les travaux ont été lancés début 2026, conformément au calendrier prévu. La mise en service complète de l'ensemble du dispositif automatisé est attendue dans le courant de l'année 2026.

UN CONTRAT « EAU & CLIMAT » POUR LE VOIRONNAIS

Le territoire du Voironnais s'apprête à franchir une nouvelle étape dans la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), la Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE) et le SYMBHI, ainsi que les communes d'Apprieu, d'Izeaux, de Voiron, de Moirans, de Voreppe, de Saint-Aupre, de Saint-Étienne-de-Crossey et de Chirens, la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère (FDPPMA 38) et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (CEN 38), se sont engagés collectivement à construire un Contrat « Eau & Climat », en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



Plage de Dépôt de Poliéas

Pourquoi un contrat « Eau & Climat » ?

L'eau est omniprésente sur le territoire : l'Isère au sud, la Roize à l'est, la Morge au centre, la Fure et le lac de Paladru à l'ouest, sans oublier les zones humides, marais et étangs. Cette richesse est essentielle pour :

- l'alimentation en eau potable,
- les activités économiques,
- les loisirs et le tourisme,
- la biodiversité.

Mais elle est aussi fragilisée par :

- les pollutions domestiques, industrielles ou agricoles,
- les prélèvements,
- l'artificialisation des sols,
- les effets du changement climatique (baisse de la ressource, assèchement des sols, risques d'inondation).

Le contrat « Eau & Climat » vise à apporter des réponses concrètes à ces enjeux, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

Quels objectifs ?

Le contrat poursuivra plusieurs grandes ambitions :

- Préserver la ressource en eau : réduction des prélèvements, amélioration des réseaux d'eau potable, sécurisation des captages.
- Améliorer l'assainissement : mise en conformité des stations, recherche et réduction des eaux parasites, diminution des rejets polluants.
- Renforcer la gestion des eaux pluviales : désimperméabilisation, infiltration, création ou restauration de zones humides.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques : restauration hydromorphologique des cours d'eau, préservation des milieux aquatiques et zones humides, entretien de la végétation rivulaire, accompagnement des propriétaires d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique.
- Informer et sensibiliser : animations, projets pédagogiques, maison de l'eau, actions de communication auprès des différents publics.



Jardins Familiaux à Moirans

Une démarche concertée

Comme pour les précédents contrats de rivières, la démarche reposera sur une gouvernance partagée, via le comité de rivières et des commissions thématiques (Petit cycle de l'eau, gestion quantitative, milieux aquatiques et biodiversité, agriculture, communication...). Celles-ci se sont réunies en 2025 pour définir collectivement les priorités et définir un programme d'action validé en comité de rivières le 9 décembre 2025

Et après ?

Ce contrat, prévu pour une durée de 3 ans (et 2 ans supplémentaires) à partir de 2026, s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées depuis 2017 sur le territoire. Il permettra de consolider les progrès réalisés, tout en préparant l'avenir face aux défis climatiques et environnementaux. Le SYMBHI, en tant qu'animateur local, pilotera cette démarche avec les intercommunalités et l'ensemble des partenaires. Ce contrat fait également écho à celui mis en place par le SYMBHI dans le sud Grésivaudan.

PAPI PALADRU-FURE-MORGE-OLON-ROIZE LES AVANCÉES CLÉS DE 2025

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention a franchi plusieurs jalons importants au cours de l'année 2025 avant la rédaction du PAPI "travaux" en 2026. Tour d'horizon des réalisations et chantiers menés sur les bassins versants du territoire. Réglementation : Trois systèmes d'endiguement autorisés par arrêté préfectoral Les systèmes d'endiguement de la Roize (Voreppe), du Rival (Tullins) et du Briançon (Saint-Aupre) ont chacun obtenu leur arrêté préfectoral d'autorisation. Ces actes officiels ont constitué une

étape réglementaire essentielle pour se conformer au décret digues du 12 mai 2015. Planification : Scénarios d'aménagement présentés sur la Morge, l'Olon et le Gorgeat Des scénarios d'aménagement intégré ont été présentés en comité de pilotage pour les bassins versants de la Morge, de l'Olon et du Gorgeat. Ces propositions ont vocation à être finalisées au premier trimestre 2026 avant d'être soumises à la validation des nouveaux élus. Travaux - Maîtrise d'œuvre lancée pour le torrent de Malsouche à Voreppe Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée pour concevoir et piloter les travaux

de protection contre les crues du torrent de Malsouche, sur la commune de Voreppe. Gestion de crise - Exercice inondation organisé en février 2025 à Tullins Un exercice de gestion de crise inondation a été organisé en février 2025 avec les élus et services de la commune de Tullins. Co-animée par l'IRMA et le SYMBHI, cette simulation a permis de tester les procédures d'alerte et de coordination entre les acteurs du territoire face à un événement hydrologique majeur.



SUD GRÉSIVAUDAN

SIGNATURE DU CONTRAT EAU ET CLIMAT

Le territoire du Sud-Grésivaudan poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Après un contrat de rivière mené entre 2015 et 2023, qui a permis la réalisation de nombreuses actions concrètes – amélioration des systèmes d'assainissement, restauration de cours d'eau, de continuités écologiques, gestion de la végétation, actions de sensibilisation – une nouvelle étape s'ouvre afin de mieux intégrer les enjeux liés au changement climatique.

Ce nouveau chapitre prend la forme d'un Contrat Eau et Climat, signé le mardi 23 décembre 2025. Proposé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ce dispositif de financement repose sur un programme d'actions pluriannuel, coconstruit à l'échelle d'un territoire, visant à préserver la ressource en eau, restaurer les milieux aquatiques et accompagner l'adaptation au changement climatique.

Un engagement porté par le SYMBHI et les acteurs du territoire

Le SYMBHI, en tant que syndicat en charge de l'animation et de la gestion des milieux aquatiques sur le territoire, a proposé début 2025, aux côtés de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, de s'engager collectivement dans ce nouvel outil. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées et vise à renforcer la coordination des acteurs face aux défis actuels liés à l'eau et au climat.

Le Contrat Eau et Climat a vocation à mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées par l'eau : collectivités, syndicats de rivières, représentants des usagers (agriculteurs, associations, acteurs économiques...), services de l'État. Ensemble, ils définissent des priorités et des actions coordonnées pour :

- protéger la qualité et la quantité de la ressource en eau ;
- restaurer les fonctionnalités écologiques des rivières et des zones humides ;
- anticiper les effets du dérèglement climatique (sécheresses, crues, tensions d'usage) ;
- renforcer la résilience du territoire.



Légende ©

Une gouvernance partagée et animée par le SYMBHI

Le comité de rivières Sud Grésivaudan, instance de gouvernance du contrat, a validé l'engagement du territoire lors de sa séance du 11 février 2025. Animé par le SYMBHI, ce comité permet de mobiliser une représentation large des acteurs locaux et institutionnels liés à l'eau. L'année 2025 a ainsi été consacrée à l'élaboration du dossier de Contrat Eau et Climat, aboutissant à une programmation opérationnelle d'actions pour la période 2026-2028, validé en comité de rivières lors de sa séance du 4 novembre 2025. Le comité de rivières a ensuite vocation à se réunir régulièrement, au minimum une fois par an, afin de suivre l'avancement des projets, favoriser les échanges et garantir la coordination des démarches dans un cadre concerté.

Les enjeux et orientations du contrat

Établi pour une durée de trois ans, le Contrat Eau et Climat prévoit environ 120 opérations, pour une masse financière prévisionnelle de 36,4 millions d'euros, subventionnée à hauteur de 17 millions d'euros par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cinq maîtres d'ouvrage sont engagés dans la démarche.

Le contrat à travers son programme d'action proposé pour une mise en œuvre sur 2026-2028 contribue à répondre aux enjeux :

- De préservation quantitative de la ressource en eau : amélioration des réseaux d'eau potable, l'optimisation des prélèvements et la sécurisation des captages
- De protection de la qualité des eaux : amélioration des systèmes d'assainissement, recherche et réduction des eaux parasites, diminution des rejets polluants
- De gestion intégrée des eaux pluviales et d'infiltration des eaux dans une perspective d'amélioration de la réserve utile des sols et/ou de recharge des nappes
- De restauration des fonctionnalités écologiques des rivières et des zones humides
- D'information et de sensibilisation des différents publics autour de ces enjeux.

Les signataires du contrat

Les signataires du Contrat Eau et Climat sont la structure porteuse (SYMBHI), les maîtres d'ouvrage des projets inscrits au contrat (Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, Conservatoire d'Espace Naturel Isère, Comité de territoire Sud Grésivaudan et SYMBHI) ainsi que les partenaires techniques et financiers, dont l'Agence de l'eau, l'État et la Caisse des dépôts. Ils s'engagent pour la période 2026-2028, conformément au programme prévisionnel et à l'échéancier associés.

RÉINJECTION DE MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES DANS LE LIT DU VERSOUD À LA RIVIÈRE



Légende © ?

Le 25 juillet 2024, un éboulement majeur s'est produit sur la commune de La Rivière. Le pan de montagne détaché a obstrué une partie du cours d'eau Le Versoud, interrompant la continuité hydraulique et empêchant le libre écoulement des eaux de l'amont vers l'aval. Cette situation représentait un double enjeu : la maîtrise du risque d'inondation en amont et la préservation des milieux aquatiques impactés. Face à l'urgence, le SYMBHI est intervenu dès la semaine suivante. Les travaux réalisés ont consisté à créer un nouveau lit contournant l'éboulement, permettant ainsi de rétablir une connexion hydraulique et écologique, et de sécuriser le secteur.

Un suivi post-travaux attentif

Dans le cadre du suivi mis en place par l'équipe du Sud Grésivaudan, plusieurs évolutions ont été observées à la fin de l'année 2024 sur le nouveau tracé du Versoud :

- un réajustement du profil en long du cours d'eau,
- l'apparition d'incisions ponctuelles et de glissements de talus,

- le transport et le dépôt de matériaux grossiers, principalement en amont de la route départementale,
- et un élargissement ponctuel du fond du lit.

Par ailleurs le nouveau chenal, composé principalement de limons et de vases issus de la plaine de l'Isère, présentait une faible attractivité pour les organismes aquatiques. Le substrat ne constituait pas un habitat naturel adapté au développement de la faune aquatique.

Des interventions complémentaires pour restaurer le milieu

Afin d'améliorer les conditions écologiques du cours d'eau et de stabiliser les aménagements, le SYMBHI a engagé au printemps 2025 :

- un ensemencement des talus pour limiter l'érosion des berges et favoriser la reprise végétale,
- une réinjection de matériaux alluvionnaires (graviers, galets) dans le chenal sur près de 500 mètres, en aval de la route départementale, afin de diversifier le substrat et recréer des habitats favorables à la vie aquatique.

Une opération mutualisée et optimisée

Les matériaux réinjectés dans le Versoud provenaient d'une opération de curage d'une plage de dépôt récemment conduite sur la Pérolat à Cras, située à seulement 7 km à vol d'oiseau. Cet ouvrage, destiné à piéger les matériaux charriés par la rivière et ainsi protéger les secteurs aval, avait généré un stock mobilisable.

Cette réutilisation présente plusieurs avantages :

- économiques, en évitant l'évacuation vers un site de stockage autorisé,
- écologiques, en valorisant une ressource locale et en améliorant le fonctionnement du Versoud.

UNITÉ TERRITORIALE VERCORS

MIEUX COMPRENDRE ET PROTÉGER L'EAU DANS LE VERCORS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Tube abritant une sonde de mesure et une échelle limnimétrique de contrôle – Photo : Bertrand Joly

Pour anticiper les effets du changement climatique sur l'eau potable, le Vercors a réalisé une étude sur les ressources stratégiques en eau. Cette étude, menée par le Parc naturel régional du Vercors, a mis en évidence la complexité particulière de l'eau dans ce massif karstique et l'importance de mieux la connaître.

Dans ce cadre, un suivi des débits d'étiage (les périodes où les niveaux d'eau dans les rivières sont les plus bas) a été lancé en juillet 2020 sur le bassin versant de la Bourne. Trois cours d'eau sont surveillés : la Bourne, la Vernaïson et le Cholet. Ce dispositif est relié à l'observatoire éco-climatique 2.0 du Parc, qui permet de collecter des données précises sur le fonctionnement des cours d'eau et l'évolution de la ressource.

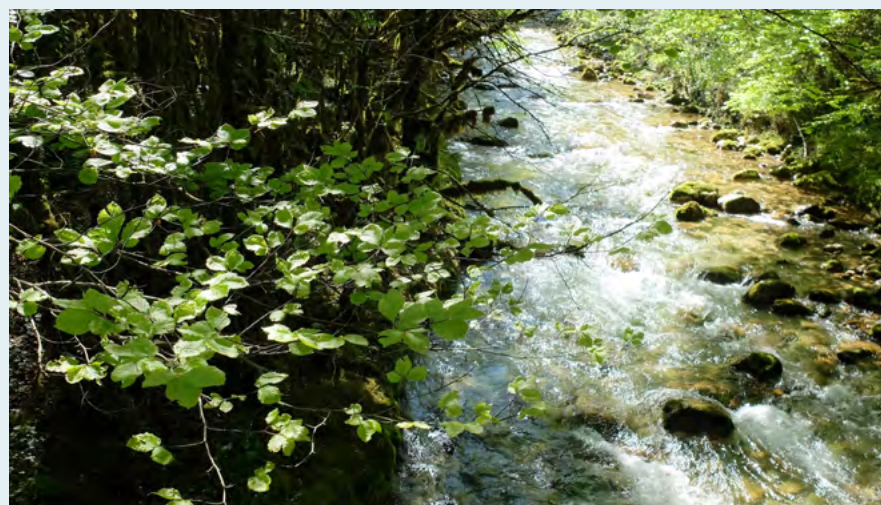
Si ces données n'ont pas encore été entièrement analysées, elles permettront bientôt d'accompagner le territoire dans ses choix d'adaptation. Concrètement, elles :

- Aideront à comprendre comment le changement climatique affecte l'eau dans différentes zones du massif ;
- Fourniront des informations utiles aux acteurs locaux, comme les agriculteurs ou les gestionnaires d'eau potable ;

- Permettrons de mieux gérer l'eau et les zones humides, en suivant l'évolution des cours d'eau et des milieux naturels associés.

L'objectif : protéger durablement la ressource en eau et soutenir les activités humaines et la biodiversité du Vercors.

Le Cholet, au niveau de la station de suivi
Photo : Bertrand Joly



Le territoire du Vercors est engagé dans des démarches d'adaptation au changement climatique, notamment en matière de ressource en eau. **Ces travaux sont portés par la commission « grand cycle de l'eau »**, co-présidée par le Parc naturel régional du Vercors et le SYMBHI.

Réunie le 19 mars 2025 autour de la question « **L'eau en Vercors, quel avenir ?** », la commission a présenté l'avancée de ses réflexions. Celles-ci montrent que le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), publié fin 2023 par le Comité de bassin Rhône Méditerranée, sous-estime la vulnérabilité du Vercors face à la baisse de la disponibilité en eau, en particulier en raison des spécificités du milieu karstique.

Sur la base d'analyses scientifiques régionalisées et d'une expertise critique de la méthodologie du PBACC, **la commission a demandé une réévaluation à la hausse de cette vulnérabilité**. Cette demande a fait l'objet d'une délibération versée à la consultation du premier trimestre 2025, dans le cadre de la préparation du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2028-2035.

ISÈRE AMONT

LE PROJET PRIMÉ AU GRAND PRIX NATIONAL DE L'INGÉNIERIE 2025

Le 21 octobre 2025, le projet Isère Amont, porté par le SYMBHI avec ELEGIA en maîtrise d'ouvrage déléguée, a reçu le Prix « Adapter l'existant pour lutter contre le dérèglement climatique » lors du Grand Prix National de l'Ingénierie. Cette distinction met en lumière l'excellence technique et environnementale des trois sociétés d'ingénierie mobilisées : EGIS, ARTELIA et HYDRÉTUDES (Groupe Altereo).

Le projet illustre une nouvelle manière de concevoir la protection contre les inondations : non plus lutter contre la rivière, mais composer avec elle. Pour répondre aux risques d'une crue bicentennale menaçant plus de 300 000 habitants, l'équipe d'ingénierie a imaginé une stratégie fondée sur la nature, avec la création de champs d'inondation contrôlée capables de stocker d'importants volumes d'eau et d'abaisser significativement la pointe de crue.

Ce projet pionnier démontre la capacité de combiner protection des personnes, restauration écologique et attractivité territoriale, dans une logique de résilience climatique durable.

ALP ET LE DRAGON-RIVIÈRE : UNE EXPOSITION POUR INITIER LES ENFANTS À LA VIE DES RIVIÈRES

En 2025, le SYMBHI a co-produit avec Territoire de sciences (La Casemate et Cosmocité) une exposition originale destinée aux enfants de 4 à 8 ans, accueillie à Cosmocité, à Pont-de-Claix. Intitulée « Alp et le dragon-rivière », elle propose une approche ludique et pédagogique des cours d'eau, à travers un conte fantastique mettant en scène Alp, l'esprit-montagne, et un dragon-rivière aussi imprévisible qu'une vraie rivière en crue. Accompagnés d'un médiateur scientifique, les enfants parcourent en une heure cinq modules interactifs abordant le trajet de la rivière, ses sons, son rythme, sa biodiversité et les façons de vivre en harmonie avec elle. Jeux de rôle, d'observation et d'écoute rythment la visite, complétée par un coin lecture dédié aux écosystèmes aquatiques. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'eau et à la gestion des risques naturels dès le plus jeune âge, en transformant ce qui peut être source d'inquiétude — la rivière qui déborde — en quelque chose que l'on peut comprendre et apprivoiser. L'exposition, financée par le SYMBHI, l'Agence de l'eau, l'État, la Communauté de communes du Grésivaudan et la Métropole Grenoble Alpes, est accessible sur réservation les mercredis, samedis et dimanches.

LE SYMBHI RÉUNI DANS UN NOUVEAU SIÈGE À SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Après plusieurs années de fonctionnement sur deux sites grenoblois, le SYMBHI a emménagé début 2026 dans un bâtiment unique au 13 rue Diderot, à Saint-Martin-d'Hères. Ce regroupement rassemble désormais l'ensemble des pôles et unités territoriales du siège, mais aussi la CLE, France Dignes et l'EPTB Isère — jusqu'alors dispersés — et s'inscrit

dans une logique de maîtrise des coûts, avec une partie des loyers réorientée vers l'investissement.

Conçu par Nama Architecture, le bâtiment affiche des performances environnementales soignées : consommation énergétique réduite, centrale photovoltaïque, isolation biosourcée et géothermie sur nappe



CHIFFRES CLÉS

Projet « Isère amont », 10 ans de travaux, 135 M€ HT de travaux dont 19 M€ HT pour des opérations de restauration écologique :

- Aménagements de **8** connexions piscicoles,
- Restauration de **10 km** de corridors boisés et **6 ha** de boisement,
- Restauration de la dynamique à long terme par le recul de **6 km** de digue et l'effacement de **13 km** de digues permettant de reconnecter **300 ha** de forêts alluviales,
- Renaturation de **8** gravières et restauration de **20 ha** de zones humides,
- Restauration de la dynamique à court terme par la reconnexion de **4** annexes fluviales : rajeunissement de **13 ha** de milieux naturels, ouverture de **2,2 km** de bras en eau courante, **600 ml** de bras phréatique,
- Restauration de la dynamique à moyen terme par la reconnexion de **3** gravières à l'Isère,
- Gestion des espèces protégées et invasives.

phréatique. Cohérent avec les missions du SYMBHI, il a également été implanté au-dessus de la cote de crue cinq-centennale.

NOS MEMBRES



NOS FINANCEURS



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

13 rue Diderot 38403 Saint-Martin-d'Hères
CS61338
Tél. 04 82 86 82 40 / Mail. contact@symbhi.fr

symbhi.fr